La Marine Royale

Dès son accession au trône de ses glorieux ancêtres, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales, a insufflé une dynamique de modernisation de la Marine Royale dans tous les domaines d'activité en initiant de grands projets structurels, de formation ou d'acquisition de matériels à la pointe de la technologie, la faisant ainsi bénéficier d'un saut qualitatif déterminant et la positionnant pour devenir une marine océanique, opérationnelle et crédible.

La Marine Royale fut créée le 1er avril 1960, afin de répondre à un besoin opérationnel évident. Un besoin découlant tout naturellement de la réalité géographique du Royaume, qui lui confère un espace maritime de souveraineté très important. Depuis, la Marine Royale n'a cessé de connaitre une croissance soutenue marquée par le renforcement de ses potentiels naval et aéronaval, l'acquisition d'unités navigantes modernes, la réalisation d'infrastructures diversifiées et la mise en place d'un enseignement performant et de qualité.

Réorganisation des structures

Pour permettre un commandement de proximité, une coordination dans l'emploi des moyens et une rationalisation du soutien au potentiel naval, en tenant compte des spécificités de chaque zone, le souverain a décidé de porter un réaménagement aux structures de la Marine Royale. Ainsi, deux secteurs maritimes ont été créés : un au nord dont le commandement est installé à Ksar Sghir et l'autre au centre, dont le commandement est installé à Casablanca. Ces deux nouvelles entités sont venues s'ajouter au secteur maritime de la Zone Sud.

En même temps, chacun des secteurs a été doté d'une flotte de surveillance maritime et des « Ateliers de la flotte » pour assurer localement l'entretien et la mise en condition opérationnelle de ses unités.

Pour consolider le travail d'Etat Major et le rendre plus efficace, il a été procédé à la réorganisation des divisions de l'Etat-Major en les regroupant par pôles.

Renforcement des potentiels naval et aéronaval

Les activités économiques phares du Royaume comme l'industrie, le tourisme, l'agriculture et l'exploitation des richesses halieutiques dépendent quasitotalement des échanges maritimes.

Cette dépendance de la mer fait que la sûreté maritime est pour le Maroc une question de haute importance et impose un contrôle total et permanent pour garantir sa sauvegarde. C'est ainsi que la Marine Royale est dotée en moyens lui permettant d'assurer aussi bien des actions de souveraineté que des actions de sécurité et de sûreté en mer.

En matière de défense, la Marine Royale s'est équipée de frégates multi missions avec des hélicoptères embarqués de nouvelle génération. Représentant les plus grandes acquisitions depuis la création de la Marine Royale, elles marquent également un tournant vers une ère de technologie de pointe et de nouveaux métiers en mer.

Avec leur système d'armes très sophistiqué, leur grande capacité opérationnelle de luttes antisurface, anti-aérienne, anti-sous-marine et de guerre électronique, ces frégates permettront à la Marine Royale de devenir une marine océanique par excellence et d'accéder au club des marines développées. En particulier, la FREMM futur Bâtiment Amiral, d'un tonnage dépassant les 6000 tonnes et disposant d'équipements de commandement hautement technologiques permettant de recevoir un Etat-Major embarqué pour conduire les opérations combinées et interarmées à partir de la mer.

Elles constitueront avec les frégates déjà en service, une Force d'Action Navale importante et de premier ordre. En outre, leur standards OTAN permet leur intégration à des forces navales multinationales dans le cadre des activités de coopération militaire internationale ordonnées par le Haut Commandement.

En matière de l'action de l'état en mer, la Marine Royale a été dotée d'un ensemble de bâtiments « garde-côtes » et de patrouilleurs de Haute Mer, dédié aux opérations de l'action de l'Etat en mer et au renforcement des flottes de surveillance des trois secteurs maritimes. Une chaîne radar, étendue à tout le littoral et intégrée en réseau, a aussi été installée. Les stations font partie intégrante du dispositif de sécurité et de surveillance maritime mis à la disposition des Secteurs maritimes. Ces mesures sont venues consolider la position du Royaume au sein des instances maritimes internationales, civiles et militaires, chargées du suivi de la protection des espaces mari times et des milieux marins, de la sécurité des usagers des mers et de la lutte contre tout genre d'actions illicites comme l'émigration clandestine, le trafic des stupéfiants, la piraterie ou encore l'atteinte à l'environnement marin.

En matière de missions scientifiques, il y a lieu de citer notamment l'acquisition d'une vedette hydrographique et d'un ensemble d'équipements scientifiques de très haut niveau pour permettre à la Marine Royale, représentant du Royaume auprès de l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI), de jouer pleinement son rôle au sein de cette instance en matière d'hydrographie et de cartographie marine.

Dans ce cadre, la Marine Royale est aussi en phase de produire, sur Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi, le portefeuille cartographique marine du Maroc qui sera mis à la disposition des utilisateurs.

Ainsi, grâce à ces nouvelles réalisations, la flotte navale et aéronavale de la Marine Royale, aura augmenté son tonnage global de 40% et fera un saut prodigieux dans la qualité des moyens opérationnels mis à sa disposition.

Développement des infrastructures

En mars 2008, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a présidé la cérémonie de lancement des travaux de construction du premier port militaire dans l'histoire du Royaume et de la 5ème Base Navale à Ksar Sghir.

Le port militaire constituera la pierre angulaire de la surveillance maritime en Méditerranée de manière générale et dans le détroit de Gibraltar en particulier. Ceci grâce à sa situation stratégique à cheval sur les façades méditerranéenne et atlantique, sa proximité du complexe portuaire de Tanger-Med et ses infrastructures ultramodernes.

Ce grand projet comprend également la réalisation de casernements et des logements pour les personnels de la Base Navale et du Secteur Maritime Nord dans une cité marine intégrée dotée des équipements socio-éducatifs nécessaires.

Les projets suivants ont été initiés :

Une école de voile et un club nautique au port de Casablanca ;

Un centre d'estivage et une cité marine à Pont Blondin à Mohammadia ; Un club nautique à la Marina de Bouregreg.

Dans le cadre de la délocalisation des unités des FAR sur des sites répondant au mieux à leur spécificité, plusieurs unités de la Marine Royale ont été transférées sur de nouveaux sites. Cette Décision Royale a touché la 2ème Base Navale d'Al Hoceima, le 1er Bataillon d'Infanterie de Marine, l'Ecole Royale Navale et le Centre d'Instruction de la Marine Royale.

En outre, une future Base aéronavale est en cours de construction.

La formation du personnel

Conformément aux Hautes Directives Royales, la Marine a mis en place une stratégie de formation pour les différentes catégories du personnel, ayant pour but d'atteindre l'excellence dans les domaines, militaire, maritime, scientifique, technique et opérationnel.

Elle vise à assurer au personnel une formation solide et un entrainement de qualité, à la hauteur des nouvelles capacités navales acquises par la Marine Royale, grâce à la réalisation ordonnée par Sa Majesté le Roi, de moyens et d'équipements hautement sophistiqués.

Cette stratégie définit également les parcours qualifiants, afin de favoriser la constitution d'une véritable expertise dans les domaines de spécialisation pointue, permettant d'assurer l'autonomie dans les domaines de la conduite des opérations et le soutien logistique, aux standards internationaux.

Elle permet à la Marine Royale de développer de nouveaux métiers et de négocier avec détermination, le grand tournant amorcé dans les domaines doctrinal, opérationnel et technique.

Pour cela, elle intègre les points suivants :

- L'ouverture en matière de formation sur l'environnement externe, à l'échelle nationale et internationale, par l'établissement de conventions et de partenariats, en particulier pour les spécialisations pointues.
- Le renforcement de l'entrainement par la réalisation d'exercices combinés et l'accomplissement de stages de mise en condition opérationnelle ;
- La réactualisation permanente des programmes des matières enseignées ;
- La réalisation de matériel et d'équipements didactiques performants ;

Le renforcement du soutien pédagogique par la mise en place d'un organisme responsable de l'animation pédagogique ;

La formation du personnel des autres composantes des FAR, des organismes d'Etat et de pays amis.

Coopération internationale

Au niveau international, Sa Majesté le Roi a choisi de donner à la coopération une ouverture tridimensionnelle. La première dimension concerne la coopération Sud-Sud. Fidèle à la tradition africaine de notre pays, celle-ci est particulièrement matérialisée par la formation des cadres navals en provenance de plus d'une douzaine de pays amis de l'Afrique subsaharienne.

La seconde s'inscrit dans le cadre des alliances stratégiques bilatérales du Royaume avec des puissances amies. La Marine Royale s'y est engagée progressivement dans les domaines des formations pointues du personnel, de l'entrainement et des opérations sous forme de partenariats actifs. Cette coopération est entretenue par l'organisation d'exercices combinés permettant d'accroître l'interopérabilité et les capacités d'engagement des unités. La troisième s'opère dans le cadre de l'échange et la contribution au sein de diverses organisations internationales (voir encadré).

La Marine Royale participe de manière dynamique à des activités organisées dans différents cadres :

Dialogue Méditerranéen :

Initié par l'OTAN en 1995 avec six pays situés sur la rive sud de la Méditerranée, il constitue un espace de réflexion, d'échange et de contribution à la sécurité et à la stabilité de cette région. La Marine Royale y participe activement de par le statut du Royaume de partenaire privilégié de l'OTAN.

• Initiative « 5+5 défense » :

Elle réunit dix pays des deux rives de la Méditerranée occidentale avec comme but principal de fournir une contribution substantielle pour le raffermissement de la sûreté du trafic maritime. Un officier supérieur de la Marine Royale fait partie du Comité Directeur de l'Initiative et la Marine Royale prend part à toutes les manifestations inscrites dans les plans d'actions. •Auprès des Nations Unies :

Par la participation de son personnel aux différents contingents des Forces Armées Royales déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix et en assurant le transport maritime de ces contingents.

. Auprès de l'O.M.I et l'O.H.I :

Sur Haute Décision Royale, la Marine Royale est désignée représentant du Royaume à l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I) et à l'Organisation Hydrographique internationale (O.H.I). A ce titre, elle siège lors des réunions de ces deux instances et y défend les intérêts nationaux.

Contexte géostratégique du Maroc

Le Royaume du Maroc jouit d'une position géostratégique exceptionnelle. Baigné par l'océan Atlantique et la Méditerranée, il contrôle la rive sud du détroit de Gibraltar. Avec un littoral de 3500 km s'étalant sur ses deux façades, il dispose d'un espace maritime de l'ordre d'un million de kilomètres carrés.

Le rôle hautement stratégique, pour le Royaume, joué par la mer est notamment concrétisé par :

- # Le transit de la quasi-totalité des échanges commerciaux par la voie maritime :
- # La contribution significative du secteur de la pêche au produit national brut :
- # La nouvelle dynamique connue par les explorations off-shore dans le plateau continental ;
- # L'implantation de complexes touristiques et industriels importants le long du littoral.

Avec un flux annuel en augmentation constante et dépassant déjà les 100 000 navires, dont plus des trois quarts transitent par le détroit de Gibraltar, le Maroc est exposé à des menaces multiples. La Marine Royale étant l'acteur central dans la protection de l'espace maritime national et l'outil de l'exercice de l'action de l'Etat à la mer (lutte antipollution, protection des ressources maritimes, sûreté de la navigation, lutte contre les trafics illicites, recherche et sauvetage à la mer...etc.), c'est à elle que revient d'assumer cette responsabilité et de relever les défis en matière de sauvegarde maritime